LE MONUMENT DE LÉON XIII

A SAINT-JEAN DE LATRAN

C'est un sculpteur pérugin qui exécutera le monument de Léon XIII dans la basilique de Saint-Jean de Latran : M. Luchetti.

M. Luchetti est l'auteur du monument d'Innocent III qui se voit à droite de l'abside de la basilique. Il lui a fallu vaincre une difficulté singulière : de placer ce tombeau grandiose au-dessus et de chaque côté d'une porte; et cette même difficulté se présente d'ailleurs pour le monument de Léon XIII, attendu que le tombeau de Léon XIII occupera une position symétrique à celui d'Innocent III par rapport à l'abside.

Deux mots du monument d'Innocent III. Sur l'architrave de l'entrée de l'abside (à la droite de qui regarde l'abside), se voit une pierre tombale, couverte d'une somptueuse draperie de marbre. Au-dessus, Innocent III est étendu, la tête sur un oreiller. Il est vêtu en Pontife : sur sa tête, une tiare ceinte d'une seule couronne comme c'était l'usage du temps; son visage est légèrement incliné de façon à ce que les traits en soient visibles. Entre la pierre tombale et l'architrave de l'entrée, fermée aujourd'hui par une porte de bronze, un espace reste vide : on y a écrit en lettres d'or cette ligne :

LEO XIII. INNOCENTIO III M.DCCC XCI

C'est là le centre du monument. D'autres figures et inscriptions se voient alentour. Dans l'espace laissé vide au-dessus de l'image du Pontife endormi du dernier sommeil, trois personnages apparaissent sculptés jusqu'à mi-corps : le Sauveur, saint François d'Assise et saint Dominique; le Sauveur, entre saint François d'Assise et saint Dominique, lève la main droite, en faisant le geste de bénir, et dans la main gauche il tient un livre ouvert avec ces mots : *Ego sum resurrectio et vita.*

Deux niches se voient au-dessous du monument central : deux statues symboliques s'y trouvent. C'est la *Science chrétienne*, qui est figurée à droite sous la forme d'une jeune fille au large et long manteau : son regard se lève vers le ciel; elle tient d'une main un livre ouvert, et de l'autre une lampe allumée qui semble éclairer les pages du livre. On y lit : *Sapientiam ejus enarrabunt gentes, et laudem ejus enuntiabit Ecclesia.*

La statue de gauche symbolise l'Eglise d'Occident, qui s'incarne sous les traits d'une robuste jeune fille, armée de pied en cap. Elle porte la cotte de mailles, une croix se voit sur sa poitrine, à son côté pend une épée, et la tête est couverte du casque.....

Le monument de Léon XIII s'harmonisera avec celui d'Innocent III, pour l'idée comme pour la composition de statuaire.

Au-dessus de l'architrave, l'on voit sur la maquette Léon XIII assis sur son trône pontifical, la tête couverte de la tiare aux trois couronnes. Le Pontife penche légèrement en avant, comme il avait coutume de le faire devant la foule des fidèles pour les bénir. Mais ses deux mains sont étendues à droite et à gauche, elles veulent exprimer, ce semble, le mot de l'Evangile : *Jerusalem, quoties volui congregare filios tuos*... Car c'est l'union des Eglises que l'artiste a en vue et qu'il indiquera, sans doute, sur deux livres ouverts que tiennent deux petits anges à droite et à gauche du Pontife.

Les niches où paraîtront saint Thomas et saint François d'Assise sont analogues à celles de la Science chrétienne et de l'Eglise occidentale au-dessous du pape Innocent III. Il est impossible de juger complètement d'un monument par sa maquette. Toutefois l'ensemble s'annonce imposant.

S. Em. le cardinal S. Vannutelli a confié à un prélat français habitant Rome, Mgr Tiberghien, la charge de secrétaire de la Commission.

B. SIENNE.

LE DÉVOUEMENT

L'administration combiste de la Lozère poursuit maladroitement, comme partout, sa campagne antireligieuse. Pour arriver à la laïcisation de l'hospice de Mende, elle proposait la création d'une école d'infirmières laïques et demandait, dans ce but, le concours pécuniaire de la commune.

Un vieux républicain, le Dr Monteils, dans le rapport qu'il a soumis au Conseil municipal, après avoir montré quelle énorme surcharge financière constituerait pour les contribuables la laïcisation, s'exprimait ainsi :

Si l'on se place au point de vue des soins à donner aux malades, il suffit, pour se faire une opinion, de se rappeler les faits récemment observés.

A Paris, depuis la laïcisation des hôpitaux, les dépenses pour le même nombre de malades ont augmenté, et les erreurs, dans l'administration des médicaments, se sont plus fréquemment produites.

A Marseille, des cas de peste se manifestent le mois dernier. On fait appeler les infirmiers et infirmières laïques pour donner des soins aux malades. Les uns et les autres refusent leur concours, et l'administration est contrainte de faire appel au dévouement des infirmières congréganistes que, quelques jours avant, elle avait expulsées.

A Vains, dans la Manche, le maire expulse les Sœurs qui donnaient des soins aux malades. Une épidémie terrible de fièvre typhoïde frappe, il y a dix jours, les habitants de cette ville. Tout le monde s'enfuit. Le maire, effrayé, consulte la préfecture qui lui répond : Rappelez les Sœurs. Et celles-ci s'empressent de répondre à cet appel.

Comment blâmer ces infirmiers et ces infirmières laïques de leur défection, de leur refus de contracter la peste en soignant ceux qui en étaient atteints; d'avoir, pères et mères de famille, hésité devant la perspective de laisser leurs enfants orphelins!

L'appât de l'argent ne suffit pas pour s'enfermer dans des salles à air empoisonné et s'y livrer aux opérations les plus répugnantes : il faut un dévouement sans bornes, allant jusqu'au sacrifice de la vie et de fortes convictions religieuses que seule possède la congréganiste.

J'estime donc que la création d'une école d'infirmières laïques à l'hôpital de Mende est sans utilité.

A la suite de ce rapport, le Conseil, à la majorité, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de créer une école d'infirmières.

DÉPART D'UN EXILÉ

Le départ pour Perpignan, son nouveau poste, du professeur Desbordes, de l'Ecole normale d'instituteurs de Clermont-Ferrand, conseiller municipal socialiste de cette ville, avait motivé des mesures de police extraordinaires : agents, gendarmes, commissaires, soldats, étaient sur pied.

Les rares socialistes accourus n'ont donc pu protester dans la rue, comme ils l'auraient voulu et comme les y avait invités une affiche rouge signée de la loge maçonnique *Les enfants de Gergovie*, du Comité de la libre-pensée, de la jeunesse laïque, contre le déplacement du citoyen Desbordes; et ils ont regagné leurs pénates comme de vulgaires bourgeois, le plus paisiblement du monde.

LA GUERRE AU CRUCIFIX

Le crucifix qui ornait le prétoire de la justice de paix de Nogent-sur-Seine a été enlevé; attendons-nous à voir ce mouvement s'étendre.

—o—

A propos de la suppression des crucifix des écoles et de leur réapposition qui a valu déjà à un certain nombre de maires les honneurs de la suspension, puis de la révocation, un de nos confrères publie les observations qui suivent :

Les lois scolaires actuellement en vigueur sont muettes sur la question du crucifix à l'école; les nombreux décrets ou règlements qui les ont suivies ne la traitent pas davantage; et la circulaire ministérielle du 9 avril 1903 la reconnaît en émettant l'avis qu'aucun emblème religieux ne doit être introduit dans les écoles qui se créent, mais en admettant que dans les écoles anciennes ayant un crucifix, on pourra l'y maintenir si tel est le vœu de la population.

Les lois scolaires ne contenant aucune prescription, la question qui nous occupe est donc soumise aux principes généraux.

Or, la loi des 19-20 juillet 1889, article 4 § 5, mettant à la charge des communes « l'acquisition, l'entretien et le renouvellement du mobilier scolaire », le maire et le Conseil municipal, seuls représentants des intérêts de la commune, se trouvent, par là même, chargés de régler tout ce qui concerne l'installation des classes. Le crucifix peut, sans irrévérence, et doit, au point de vue qui nous occupe, être considéré comme faisant partie de ce mobilier scolaire.

Seuls le maire et le Conseil municipal ont donc pouvoir en ce qui le concerne. Et, en tant que besoin, ces pouvoirs généraux du maire sont reconnus par l'article 9 du règlement du 18 juillet 1882 qui charge ce magistrat de faire avec tout instituteur prenant la direction de l'école, le récolement du mobilier.

En vain invoquerait-on la neutralité de l'école publique actuelle. L'induction qu'on en tire ne peut suppléer à l'absence de texte et faire échec aux principes généraux, son insuffisance est d'ailleurs reconnue par la circulaire précitée du 9 avril 1903.

Nous engageons donc tous les maires chrétiens à faire prendre à l'occasion par le Conseil municipal une délibération qui, visant sommairement les considérations juridiques qui précèdent, constatant le désir de la population de maintenir le crucifix, décide son rétablissement et donne mission au maire d'y procéder.

Le maire replacerait lui-même ou ferait replacer le crucifix qui a été enlevé.

BRIS DE SCELLES

Les scellés apposés sur la chapelle des Capucins de La Vicomté, près Dinard, viennent d'être enlevés pour la troisième fois.

LA GUERRE A LA LIBERTÉ

On nous écrit de Provins :

Non contents d'avoir obtenu la fermeture des établissements congréganistes et fait partir les Sœurs, nos édiles, font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher les nouvelles écoles libres d'ouvrir leurs portes. Le maire s'était opposé à l'ouverture de l'école de la rue Pierre-Dupont, voisine de la nouvelle école municipale, pour des motifs puérils dont le Conseil départemental vient de faire bonne justice. Aussitôt cette décision connue, l'école ouvrit ses portes avec 60 élèves, alors que l'établissement laïque n'avait que des recrues enrôlées à grand renfort de réclame, promesses, menaces et autres procédés chers à la secte. Cette situation ne pouvait durer, et deux jours plus tard, le maire interjetait appel à la décision et faisait fermer de nouveau l'école.

A l'école congréganiste Sainte-Lucence était établie une garderie d'enfants à l'usage des familles de la ville haute. Dans la déclaration d'ouverture d'école libre on demanda l'autorisation d'ouvrir en même temps la garderie. Cette autorisation fut refusée, et sur la réclamation des habitants le maire imagina d'établir une garderie municipale qui grèvera encore les finances de la ville alors que la garderie de Sainte-Lucence n'eût pas coûté un sou aux contribuables.

Le projet du budget du nouveau pensionnat municipal de filles prévoit pour 1904 une dépense de plus de 8000 francs, avec 1000 francs seulement de recettes.

A Donnemarie, le maire radical, furieux de l'échec subi devant le Conseil départemental, puis devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique, s'est rejeté sur la sécularisation de la directrice et veut intenter un procès. L'affaire est à l'instruction.

Seul dans l'arrondissement, le Conseil municipal de Nangis a protesté contre la fermeture de l'école primaire de jeunes filles, dirigée par les dames de Nevers. Cette école fondée et entretenue par M. le comte Greffulhe, donnait l'instruction à 200 élèves. Mis en demeure par l'administration d'avoir à prendre les mesures nécessaires pour donner asile à la population scolaire de l'école congréganiste, il a, à l'unanimité moins trois voix, répondu par une très vive protestation.

Quand, il y a quelque temps, le sous-préfet alla à Nangis pour se rendre compte de la situation, il n'avait pu trouver que la remise aux pompes et la salle des cours professionnels pour loger tout ce petit monde, et l'administration, pour hâter la laïcisation, voulait contraindre la ville à louer et à aménager provisoirement des locaux en attendant la construction de bâtiments d'école, ce qui aurait encore augmenté les dépenses et grevé le budget.

DANS LE CLERGÉ

L'*Officiel* publie les décrets agréant les nominations ci-après, faites par NN. SS. les évêques :

Diocèse d'Aix : M. l'abbé Issalène, aumônier de l'asile d'aliénés d'Aix, à un canonicat titulaire;

Diocèse de Lyon : M. l'abbé Chaland, curé de Viricelles (Loire), à la cure de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône);

Diocèse de Laval : M. l'abbé Michineau, ancien curé, à un canonicat titulaire;

Diocèse de Clermont : M. l'abbé Combe, aumônier de l'hospice de Riom, à la cure de Randan;

Diocèse de Nantes : M. l'abbé Leroux, vicaire de la cathédrale, à la cure de Machecoul;

Diocèse de Nîmes : M. l'abbé Beriaudier, ancien vicaire, à la cure de Notre-Dame, à Beaucaire;

Diocèse de Périgueux : M. l'abbé Cibial, curé de Chantérac, à la cure de Saint-Privat;

Diocèse de Viviers : M. l'abbé Balme, curé de Labastide-de-Virac, à la cure de Saint-Laurent-les-Bains.

POUR LA LIBERTÉ

A la suite d'une réunion tenue à Rouen, 400 pères et mères de famille ont voté un ordre du jour réclamant la liberté. Ils protestent contre les lois qui suppriment la liberté de l'enseignement et chassent les maîtres et maîtresses qui avaient leur confiance. Ils proclament qu'ils sont résolus à défendre aux prochaines élections leurs libertés de pères de famille.

—o—

11 grandes réunions de protestation, réunissant 4 250 pères et mères de famille des quartiers ouvriers, ont été tenues à Marseille jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Des ordres du jour nombreux, réclamant le maintien de la liberté d'enseignement, ont été votés. On va continuer cette campagne de protestation.

L'« Action libérale populaire »

L'*Action libérale populaire* du canton de Saint-Béat (Haute-Garonne) avait réuni ses adhérents et amis, le 10 janvier, à Marignac-Saint-Béat.

Devant près de 200 auditeurs, M. Auriol, le jeune et sympathique avocat du barreau de Toulouse, a fait une magnifique conférence sur la politique antilibérale du « bloc ».

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Des élections complémentaires au Conseil municipal d'Evreux, nécessitées par le décès du maire, ont eu lieu dimanche.

Deux listes, une radicale et l'autre progressiste, étaient en présence. Un candidat de chaque liste est passé au premier tour. M. Lamarre, radical, puis M. Malétiré, progressiste. Pour les deux autres sièges, il y a ballottage, mais les progressistes arrivent en tête.

Depuis de longues années le pouvoir local était aux mains des radicaux.

ÇA & LA

Morts d'hier

A Nancy, M. de Blaroois de Baine, inspecteur des chemins de fer en retraite, 96 ans. — M. R. de Colomb, ancien magistrat, frère de feu le général de Colomb, au manoir d'Autoyre. — M. le colonel Five, 99 ans, à Liège; il était l'un des derniers héros de la révolution belge de 1830. — Mme Richard, née de Bonnay de Nonnecourt, 77 ans, à Paris. — M. Lalanne, inspecteur principal de la Compagnie P.-L.-M., à Valence.

La Jeunesse catholique

Dimanche dernier, M. Lerolle, avocat à la Cour d'appel de Paris, vice-président de l'association catholique de la Jeunesse française, a donné, à Provins, devant un auditoire de plus de 300 personnes, une conférence sur « le socialisme ».

Cette belle et intéressante conférence, faite sous les auspices du groupe Saint-Edme, association de jeunes gens affiliée à la grande association catholique de la Jeunesse française, a obtenu le plus franc succès.

La Croix-Rouge

C'est M. René Bazin qui prononcera cette année le discours d'usage à l'assemblée générale de la Croix-Rouge, fixée au dimanche 15 mai.

L'assemblée sera présidée, cette fois, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que la Société de secours aux blessés militaires a élu président, en remplacement du général Davout, duc d'Auerstaedt, démissionnaire, et nommé lui-même président d'honneur de cette Société.

M. le marquis de Vogüé sera le neuvième président de la Croix-Rouge qui, depuis sa fondation, a été dirigée successivement par le duc de Fezensac, le comte de Goyon, le comte de Flavigny, le vicomte de Melun, le duc de Nemours, le maréchal de Mac-Mahon, le duc d'Aumale et le général Devout.

Académie des sciences

M. Lacroix, professeur au Muséum d'histoire naturelle, qui dirigea avec tant de distinction et de courage la mission scientifique envoyée à la Martinique, après la catastrophe de la montagne Pelée, a été élu hier membre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Munier-Chalmas, décédé.

L'expédition Nordenskjold

L'expédition Nordenskjold est arrivée à Stockholm, ses membres ont été l'objet d'une brillante réception. M. Nordenskjold a reçu la décoration de l'Etoile du Nord, le capitaine Larsen, celle de l'Ordre de Vasa. M. Nansen a adressé à l'expédition un télégramme de félicitations.

ECHOS DE PARTOUT

—— Un décret ministériel substitue le titre d'ingénieur auxiliaire à celui de sous-ingénieur dans les corps des ponts et chaussées et des mines.

—— Un décret présidentiel autorise l'érection sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Vannes, d'une statue au connétable de Richemont, qui seconda Jeanne d'Arc dans l'œuvre de délivrance, compléta cette œuvre par la victoire de Formigny, et mourut duc de Bretagne.

—— Le président de la République offrira mercredi de la semaine prochaine, 20 janvier, un grand dîner en l'honneur des membres du corps diplomatique.

—— Aujourd'hui, tous les ministres seront rentrés à Paris. M. Maruéjouls a quitté Cannes hier, en même temps que M. et Mme Pelletan quittaient Nice. Enfin, M. et Mme André sont rentrés cette nuit.

—— On est en train, au ministère de l'instruction publique, de mettre la dernière main à une promotion supplémentaire de palmes académiques qui va paraître ces jours-ci. Elle comprendra environ 500 nouveaux officiers d'académie et officiers de l'instruction publique.

—— Munir-bey, ambassadeur de Turquie en France, a quitté Paris se rendant à Vienne.

—— M. de Strube, ministre plénipotentiaire de Russie en Hollande, est arrivé à Paris.

TRIBUNAUX

DÉTOURNEMENTS MILITAIRES

Dans la septième audience du Conseil de guerre de Marseille, tenue au sujet de l'affaire des détournements reprochés au capitaine Bouquet et au sergent-major Mendole, le commandant Lassala, commissaire du gouvernement, a prononcé son réquisitoire. Il a conclu à la culpabilité des deux prévenus et a demandé contre eux une application sévère de la loi.

La plaidoirie de Me Peyronnel, défenseur du sergent-major Mendole, a constitué un second réquisitoire contre le capitaine Bouquet.

Le sergent-major ayant fait les aveux les plus complets, Me Peyronnel s'est attaché à démontrer la culpabilité du capitaine Bouquet.

Le jugement sera rendu ce soir après la plaidoirie de Me Melchior Bonnet, défenseur du capitaine Bouquet.

CONDAMNATION A MORT

La Cour d'assises du Finistère a condamné, hier, à la peine de mort Pierre Nicolas, qui tenta de tuer son père, cultivateur à Kerguelven, en déchargeant plusieurs coups de fusil.

L'accusé a fait preuve du plus grand cynisme. Il n'a manifesté ni remords, ni regrets, et se bornant à discuter les questions d'intérêt dans lesquelles il se dit lésé. « Mon père, dit-il, m'a donné 1 200 francs, mais il m'en a soustrait ensuite 400. »

Sa confrontation avec son père, un robuste vieillard à cheveux blancs, à peine guéri de ses horribles blessures, produit une sensation extrêmement pénible.

Les jurés ont signé son recours en grâce.

BAISSE DE PRIX, MÊME EN JANVIER! sur bois, anthracite anglais et charbons 1er choix livrés en détail et sacs plombés chez **E. BRUYER et SES FILS**, 2, Rue St-Denis. 6 Maisons dans Paris. Demandez le nouveau tarif.

LE LIQUIDATEUR DE MARY RAYNAUD

C'est M. Ménage, liquidateur de nombreuses Congrégations, qui vient d'être nommé, par le tribunal du commerce, liquidateur de la banque Mary Raynaud.

Le passif s'élève à 7 millions. Aucun des clients du financier ne veut porter plainte.

LE CRIME D'AIX-LES-BAINS

On annonce qu'un individu, qui paraît devoir être impliqué dans le crime d'Aix-les-Bains, est actuellement détenu à la maison d'arrêt de Brest. C'est un nommé Henri Arrouet, âgé de 28 ans, originaire de Niort (Deux-Sèvres), se disant voyageur de commerce et qui a été arrêté à Paris, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné contre lui pour escroquerie, par le parquet de Brest.

AVIS

On désire savoir où se trouve M. Jules Sylvain, né à Saint-Vincent-de-Paul du Havre. Il est le fils de Guillaume-Honoré Sylvain et d'Augustine-Virginie Beaudet.

Si on trouve son adresse, prière d'en avertir M. le curé de Sainte-Marie de Conjo, à Santiago de Galice (Espagne).

L'ÉPIDÉMIE DE BREST

Le nombre des typhiques en traitement à l'hôpital Clermont-Tonnerre est aujourd'hui de 91. Deux des malades sont dans un état qui inspire de sérieuses inquiétudes. L'état des autres malades est aussi satisfaisant que possible.

Le 3e bataillon du 19e d'infanterie, caserné dans les casemates Fautras, et la 14e compagnie du 1er bataillon du même régiment, qui était resté à la caserne d'Estrées (ancien château de la duchesse Anne de Bretagne), ont quitté Brest avant-hier soir, à 10 heures, par train spécial, pour se rendre à Vannes, d'où ils ont gagné le camp de Meucon, dans le Morbihan, où ils vont séjourner pendant une durée minimum de trois mois. Le colonel Barret, commandant le 19e d'infanterie, a assisté au départ du détachement, qui était placé sous le commandement du chef de bataillon Schlab, et qui se composait de 18 officiers et 450 hommes.

Le 2e bataillon du 19e régiment d'infanterie, caserné à Recouvrance, a été maintenu à Brest, ses officiers et ses hommes étant, jusqu'à ce jour, demeurés complètement indemnes de la fièvre typhoïde.

Hier matin, la compagnie du 19e régiment d'infanterie, qui avait été détachée au fort de Keranroux, commune de Saint-Pierre-Quilbignon, a quitté Brest pour aller occuper l'ancienne maison centrale de Landerneau. Le 18e bataillon d'artillerie à pied a quitté également la caserne d'Abbeville pour aller occuper le fort de Bertheaume.

RUSSIE-JAPON

La note russe

On n'en connaît pas encore officiellement la teneur; mais une dépêche de Saint-Pétersbourg à un journal de Berlin, le *Lokalanzeiger* en indique le fond :

1° Dans le sud de la Corée, les Japonais pourront agir selon leurs intérêts, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue stratégique;

2° Dans le nord de la Corée, la Russie laissera au Japon une entière liberté au point de vue commercial; mais, ni dans le sud, ni dans le nord de la péninsule, le Japon ne pourra devenir maître à titre permanent de places fortifiées, soit le long de la côte, soit dans l'intérieur;

3° Il sera établi une zone neutre de 50 kilomètres de large, entre la Corée et la Mandchourie, le long de la rivière Yalou et de la rivière Tumen, où ni la Russie ni le Japon ne pourront élever de places fortes;

4° Le détroit de Corée ne sera jamais fermé aux vaisseaux russes; il sera neutralisé;

5° Au sujet de la Mandchourie, la Russie n'accepte aucune condition. Elle se déclare disposée à permettre au Japon comme aux autres puissances d'y avoir des représentants commerciaux.

Nouvelles rassurantes

Une dépêche de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Cologne* assure que dans les sphères officielles russes et japonaises on envisage maintenant la situation avec beaucoup plus de calme. La note russe est conçue en termes des plus conciliants, et on espère que la réponse du Japon fournira la base de nouvelles négociations qui éloigneront encore davantage le danger d'une guerre.

Le même correspondant à Saint-Pétersbourg de la *Gazette de Cologne* assure que la Compagnie du Transsibérien a déclaré pouvoir transporter, en quatre semaines, 75 000 hommes avec armes et bagages, en Extrême-Orient.

Neutralité des Etats-Unis

Il confirme aussi que l'amiral américain Evans distribuera ses forces de façon à indiquer clairement qu'il observe la plus stricte neutralité.

Neutralité de la Chine

Une dépêche de Tokio assure que c'est sur les représentations du Japon que la Chine a décidé d'observer de même une neutralité stricte en cas de guerre.

Les journaux anglais

Ils sont tous très optimistes aujourd'hui.

M. Balfour a fait hier à Manchester un discours important au cours duquel il a nettement refusé de parler des chances de la guerre. Il a déclaré seulement qu'en cas de guerre, l'Angleterre observerait envers tous ses alliés les obligations des traités.

Les anciens au Japon

Les anciens hommes d'Etat au Japon ont tenu hier un grand Conseil. Ils doivent être appelés aujourd'hui même au palais du Mikado. La réponse à faire à la Russie leur sera certainement communiquée.

Le mécontentement en Russie

Saint-Pétersbourg, 11 janvier. — Le concours apporté par l'Angleterre au Japon pour garantir en les couvrant de pavillons britanniques et en leur fournissant des équipages anglais, les croiseurs argentins achetés par le Japon, pendant leur traversée maritime, provoque ici un vif mécontentement du public, dont plusieurs journaux se font l'écho.

Les *Peterbourckia Viedomosti*, notamment protestent avec indignation contre une pareille manœuvre, capable, disent-ils, d'encourager le chauvinisme japonais par la perspective d'un appui matériel de la part de l'Angleterre, de réduire le gouvernement japonais à l'impossibilité de résister au courant belliqueux des partisans de la guerre, de faire échouer les négociations diplomatiques et de provoquer un conflit; la responsabilité morale en retomberait alors entièrement sur l'Angleterre, dont les agissements actuels constituent une violation de la neutralité.

LES DÉPÊCHES

Voici les dépêches d'origine anglaise communiquées par *Havas* :

Londres, 12 janvier. — On télégraphie de Washington au *Daily Mail* le 11 janvier :

Le ministre du Japon ayant reçu aujourd'hui des nouvelles de son gouvernement, s'est immédiatement rendu chez M. Hay.

En sortant du département d'Etat, il aurait déclaré, dit-on, qu'il ne voyait aucune chance de paix.

Londres, 12 janvier. — Le correspondant du *Standard* à Vienne dit que la scène racontée par le *Morning Post* comme ayant eu lieu au Conseil tenu à Saint-Pétersbourg sur les affaires asiatiques est absolument impossible en Russie sous le tsar Nicolas II.

Londres, 12 janvier. — On mande de Pékin au *Times*, le 11 janvier :

Le ministre de Chine à Tokio télégraphie aujourd'hui au prince Tching qu'à la requête du ministre des Affaires étrangères japonais, il fait la communication suivante :

La seconde réponse de la Russie aux propositions japonaises a été reçue à Tokio, mais elle est défavorable et ne peut être acceptée par le Japon qui, si la Russie ne la modifie pas, sera obligé de recourir promptement aux armes.

En vue de cette éventualité, le Japon demande à la Chine d'observer la plus stricte neutralité, de maintenir l'ordre dans tout l'empire, de protéger les étrangers résidant à l'intérieur, et de veiller, avec un soin spécial, au maintien de l'ordre dans les deux provinces du Chantoung et du Yunnan, dans la crainte que des puissances étrangères ne saisissent le prétexte de désordres pour diriger un mouvement agressif contre ces provinces.

Cette dépêche a profondément impressionné les Chinois, qui croient maintenant que la guerre est inévitable.

Londres, 12 janvier. — Le ministre du Japon à Londres a reçu ce matin une communication identique à celle qui est mentionnée dans la dépêche de Pékin au *Times*, au sujet de la seconde réponse de la Russie aux propositions japonaises.

Saint-Pétersbourg, 12 janvier. — Le *Sviet* voit dans l'ouverture des villes de Moukden, Antoung et Tatoungkou au commerce étranger, sans le consentement de la Russie, un acte évident de provocation envers cette puissance.

A l'Étranger

Autriche

LES RELATIONS AVEC LA FRANCE

Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche a fait hier, à la délégation qui discutait son budget, la déclaration suivante :

Récemment et surtout pendant les débats relatifs au budget, à la Chambre française, certaines voix ont exprimé les sympathies existant depuis longtemps en France pour l'Autriche. Il est d'autant plus compréhensible que je renouvelle le vœu souvent exprimé par nous que les bonnes relations entre la France et l'Autriche soient cultivées soigneusement et raffermies. Justement, dans le développement ultérieur de la question d'Orient, des circonstances peuvent survenir où, en maintenant les arrangements existants avec les autres pays, il nous serait très utile de marcher d'accord avec la France.

LES RELATIONS AVEC LA SERBIE

Le comte Goluchowski parlant ensuite des relations de l'Autriche avec la Serbie s'est exprimé ainsi :

Quant au crime serbe, tous les orateurs ont été unanimes pour condamner ce fait abominable.

Notre principe de ne pas nous immiscer dans les affaires intérieures des Etats balkaniques a été reconnu le meilleur par notre attitude à l'égard de ce fait.

Après l'élection de Pierre Ier, nous dûmes le reconnaître, car ajoute le ministre, on devrait craindre que surgissent en Serbie des menées anarchistes, mais nous ne manquâmes pas de donner au roi de bienveillants avis et on espère qu'il réussira à rétablir l'ordre.

Le ministre fait allusion aux dépêches adressées par l'empereur François-Joseph, ainsi que par le Tsar au roi Pierre de Serbie, et il ajoute :

Mais nous nous aperçûmes que le roi de Serbie ne prenait pas suffisamment à cœur ces avis et s'entourait de personnages avec lesquels il était impossible de demander à nos représentants d'entretenir des rapports.

Serbie

LES CONSÉQUENCES DE LA QUARANTAINE

La réception habituelle du Jour de l'An à la cour n'aura pas lieu cette année.

Mercredi, le roi se rendra, accompagné du gouvernement au grand complet, à Topola, où sera célébré, le soir de la Saint-Sylvestre, ancien style, le centième anniversaire de la première insurrection serbe. Jeudi, 1er janvier, à midi, aura lieu le retour à Belgrade.

Les ministres de France et de Belgique partiront probablement aujourd'hui.

Le ministre de Roumanie part pour Bucharest.

Angleterre

UNE VICTOIRE AU SOMALILAND

Londres, 11 janvier. — Le gouvernement a reçu la dépêche officielle suivante :

Le général Egerton, à la tête de 3 200 hommes, dont un millier d'indigènes, a attaqué le 11 janvier, à Jidballi, 5 000 derviches qui composaient, selon toute apparence, le corps principal des troupes du mullah. L'ennemi exécuta une charge, mais, pris entre des feux de flanc et des feux de front, il lâcha pied. La cavalerie anglaise le poursuivit pendant 10 milles.

Les pertes du mullah sont d'un millier d'hommes, de nombreux prisonniers et 400 fusils. Les pertes anglaises sont de 41 hommes, dont 2 officiers tués, 9 blessés et un manquant.

Etats-Unis

L'AFFAIRE DE PANAMA

New-York, 11 janvier. — Une pétition des habitants de New-Haven invite le Sénat à ne pas ratifier le traité Hay-Bunau-Varilla, sans avoir fait une enquête sérieuse sur la conduite des Etats-Unis à l'égard de la Colombie. La bonne réputation des Etats-Unis qui ont toujours respecté les droits des faibles exige cette enquête préalable.

Washington, 11 janvier. — M. Hay, secrétaire d'Etat, a répondu à la deuxième note présentée par le général Reyes de la part de la Colombie que les Etats-Unis refusaient de rouvrir la question de Panama. Il a rappelé le dernier message du président Roosevelt au Congrès et a décliné de soumettre au Sénat américain les dernières propositions du général Reyes.

Uruguay

LA RÉVOLUTION S'AGGRAVE

Londres, 12 janvier. — On mande de Montevideo au *Times*, le 11 janvier :

L'horizon s'obscurcit tous les jours. Les négociations de paix paraissent n'avoir eu aucun résultat.

Le président a offert des conditions que les nationalistes ont acceptées sans réserve; mais il se rétracte maintenant en alléguant que les nationalistes se sont soulevés en armes, qu'ils ont commis des actes d'agression et qu'ils doivent être combattus par la force.

Le gouvernement continue à faire des préparatifs militaires très importants : il y a environ 12 000 hommes sous les armes.

L'agriculture est complètement paralysée dans l'intérieur du pays, et ce sera la ruine pour tout ce pays dont les richesses agricoles pourraient être merveilleuses.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900 Produits hygiéniques

LE LABOUREUR

Chronique agricole

ENGRAIS INORGANIQUES

Engrais azotés. — Le *nitrate de soude* dose de 15 à 16 % d'azote; le *nitrate de potasse*, 13 à 14 % azote et 44 à 46 % potasse; le *sulfate d'ammoniaque*, 20 à 21 % azote.

Engrais phosphatés. — *Phosphates minéraux ou naturels*, dosage très variable suivant provenance, 15 à 35 % d'acide phosphorique.

Scories de déphosphoration, scories Thomas, phosphates métallurgiques : 10 à 20 % acide phosphorique, 40 à 50 % chaux.

Phosphate précipité : 35 à 40 % acide phosphorique.

Superphosphate minéral : 10 à 18 acide phosphorique.

Superphosphate d'os : 14 à 18 % acide phosphorique.

Engrais potassiques. — *Chlorure de potassium*, 40 à 50 % potasse; *sulfate de potasse*, 48 à 50 % potasse; *carbonate de potasse*, 46 à 50 % potasse; kaïnite, 12 à 14 % potasse.

Engrais divers. — *Plâtre*, 32 à 34 % chaux. *Sulfate de fer* composé d'acide sulfurique et le fer est très utile pour les terrains dépourvus de fer, ce qui arrive souvent pour les sols calcaires.

—o—

Après ce rapide examen du dosage des matières fertilisantes, plusieurs remarques se présentent immédiatement :

1° Certaines de ces matières contiennent tous les éléments nécessaires aux plantes, elles sont dénommées pour cette raison engrais complets; sous ce rapport, l'engrais type serait le *fumier de ferme*. Cependant, c'est un engrais imparfaitement complet comme on le verra par la suite.

La plupart des matières organiques sont des engrais imparfaitement complets, car elles contiennent comme le fumier tous les éléments, mais à des doses variables, nécessaires aux plantes, et cela se conçoit, puisqu'elles proviennent des plantes.

2° La plupart des engrais minéraux ou chimiques ne contiennent qu'un ou deux des quatre principaux éléments de fertilité (azote, acide phosphorique, potasse et chaux); ce sont donc des engrais incomplets, tel le nitrate de soude (15 % d'azote).

Quand il est utile d'avoir un engrais complet, il faut donc mélanger plusieurs de ces matières ensemble; mais ce n'est pas toujours utile; par exemple, beaucoup de terres n'ont pas besoin de potasse; d'autres n'ont pas besoin de chaux. L'emploi des engrais chimiques permet précisément d'économiser les éléments dont le sol est suffisamment pourvu.

3° Certaines des matières fertilisantes renferment une forte dose d'un ou deux éléments utiles, tels sont le nitrate de potasse, 13 % d'azote, 45 % de potasse; le nitrate de soude, 15 à 16 d'azote; le sulfate d'ammoniaque, 20 à 21 % d'azote; elles sont dites pour cette raison engrais riches ou concentrés.

D'autres, au contraire, ne renferment que de faibles doses d'éléments utiles et sont dits pour cela engrais pauvres ou volumineux, tel est le fumier de ferme qui contient moins de 1 % de chacun des principaux éléments (0.4 à 0.6 d'azote, 0.3 d'acide phosphorique, 0.5 de potasse).

Or, dans un engrais, le volume ou le poids brut n'est rien, c'est la quantité d'éléments utiles qu'il faut considérer et leur état plus ou moins assimilable.

On les achète au dosage, suivant la quantité d'azote, d'acide phosphorique et de potasse qu'ils renferment; l'azote soluble vaut de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 le degré ou kilo; l'acide phosphorique soluble à l'eau ou au citrate de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 le kilo ou degré; l'acide phosphorique insoluble de 0 fr. 10 à 0 fr. 15; la potasse soluble, 0 fr. 40. Du reste, ces prix varient suivant les cours.

D'après ces données, tout laboureur peut évaluer la valeur d'un engrais dont il connaît le dosage; or, la loi oblige tout marchand d'engrais à indiquer et à garantir le dosage des matières qu'il met en vente ainsi que l'état de solubilité.

UN PETIT LABOUREUR.

OBSERVATIONS SÉRICOLOGIQUES

La rareté des mûriers et des graines de vers à soie

Personne de moins se moins intéressé à la sériciculture que les intéressés eux-mêmes.

Il semble que n'est humiliant et qu'on ne passe pas pour « les intellectuels » du pays en s'adonnant à l'élevage des vers à soie.

Tout pour la vigne et rien que pour la vigne, considérée aujourd'hui comme la reine, la déesse des cultures, comme si elle n'avait jamais donné déboires et déceptions.

Cette idée d'abandon, de délaissement de la sériciculture s'infiltre surtout parmi les générations nouvelles.

Le vieux magnanier, lui, reste instinctivement attaché, cramponné à cette récolte traditionnelle, malgré les éventualités préjudiciables qui frappent d'ailleurs toutes choses en ce monde.

Il se souvient, cet agriculteur patriarcal, que le produit des cocons lui a procuré cette aisance dont il jouira jusqu'à la mort, sans préjudice des mille et un écus justement sacrifiés pour élever honorablement la nombreuse famille.

Certes, ce n'est pas durant cinquante années consécutives que la prospérité a régulièrement couvert et compensé ces rudes labeurs.

La sériciculture, comme la viticulture, d'ailleurs, a dû subir sa période de crise; mais on l'a surmontée, on en a triomphé, et avec un tel degré de persévérance intelligente et de philosophie chrétienne, *trésor du Cévenol*, qu'on ne s'aperçoit plus aujourd'hui du désastre.

Deux bons motifs nous font négliger la culture des mûriers et les vers à soie, nous dit-on chaque année :

1° La suppression de la prime;
2° Le bas prix des cocons.

Il nous sera certainement bien facile de relever ces deux assertions :

1° La prime instituée en 1898 pour dix années consécutives ne vient à échéance qu'en 1908.

Cette prime est, en tout cas, bien peu de chose à notre avis, et nous ne l'avons jamais considérée comme destinée à nous compenser les droits des douanes qu'on nous a refusés.

C'est un argent qu'on nous prend dans la poche de droite et qu'on nous remet dans l'autre poche en ayant soin d'en laisser tomber quelque peu dans les mains de quelques fonctionnaires.

En un mot, c'est un trompe-l'œil par excellence et tous les propriétaires n'en conviennent pas.

2° Mais en ce qui concerne le bas prix des cocons, s'il faut en croire certains magnaniers, nous pourrions démontrer avec la bonte et intelligible éloquence des chiffres, que depuis environ dix ans, on ne les vend pas moins de 4 francs le kilo, tandis qu'avant la loi sur les primes, c'est-à-dire avant 1892, on ne les vendait guère que 3 francs, 3 fr. 25 et 3 fr. 50 au pis aller. — En voici la preuve irréfutable :

1893.....	6 fr. 50	1899.....	4 fr. 50
1894.....	3 fr. »	1900.....	4 fr. »
1895.....	3 fr. 25	1901.....	3 fr. 75
1896.....	3 fr. 50	1902.....	4 fr. »
1897.....	3 fr. 40	1903.....	4 fr. 50
1898.....	4 fr. »		à 4 fr. 75

Soit en moyenne 4 francs et plus le kilo, prime comprise, depuis dix ans.

BARNOL OLLIVIER.

CONSEILS & RECETTES

M. G. L. (Calvados). — **Contre les poux des grands animaux.** — On conseille de frotter les parties envahies avec un mélange à parties égales d'huile de lin et de pétrole. Les parasites meurent rapidement.

M. E. M., à P. (Gironde). — **La bonne manière de distribuer la nourriture au cheval** c'est :

1° De lui donner le foin, la boisson, l'avoine.

2° Pour les vieux chevaux, on peut hacher le foin, et même le faire tremper une demi-journée dans un peu d'eau pour l'amollir; on arrose le tas le soir, le lendemain il est à point. — Pour les autres chevaux, cette opération est inutile.

3° La bête étant libre de se tourner dans tous les sens se maintiendra dans ses aplombs comme dans un pré.

4° La fève est un aliment très riche. Donnez-la en mélange avec des betteraves, ou bien faites-la moudre, et vous en saupoudrerez les betteraves, ou bien vous la donnerez avec la boisson. Une poignée de sel met les bêtes en appétit.

D.

Les cendres de bois non lessivées, contenant en moyenne 15 % de potasse, 5 % d'acide phosphorique, 40 % de chaux vive, constituent un excellent engrais qui neutralise l'acidité des sols et active la décomposition des matières organiques. Elles conviennent aux terres fortes et argileuses et produisent le meilleur effet sur les prairies, légumineuses, trèfles, luzernes, esparcettes, etc.

Les cendres de bois lessivées ou charrées n'offrent plus que 2 à 5 % d'acide phosphorique, 0,5 % de potasse, 35 % de chaux éteinte; elles sont employées dans les mêmes cas que les cendres vives, mais leur effet est moins énergique.

Les cendres de houille ne contiennent que 0,6 % d'acide phosphorique, 0,5 % de potasse et 8 % de chaux.

M. E. D. (Nord). — **Bière mousseuse.** — Pour rendre la bière mousseuse, il faut, après l'avoir fabriquée, la mettre en bouteilles dès que la fermentation est achevée, ce qui se constate lorsqu'il ne sort plus d'écume par la bonde du fût. Au bout de huit à dix jours elle mousse, ou encore plus vite si l'on ajoute à chaque bouteille une cuillerée à café de mélasse ou de miel.

M. N.

Pâturage dans un bois. Délits. — Le Code forestier édicte les pénalités suivantes pour les propriétaires d'animaux trouvés de jour en délit dans les bois :

1° De 10 ans et au-dessus : pour un cochon 1 franc, une bête à laine 2 francs, un cheval ou une autre bête de somme 3 francs, une chèvre 4 francs, un bœuf, une vache ou un veau 5 francs.

2° Si les bois ont moins de 10 ans, l'amende est double.

Sans préjudice des dommages-intérêts.

LE « LABOUREUR-REVUE »

Beau recueil d'articles, renseignements et recettes; paraît tous les trois mois en volume. Abonnement : 3 fr. Le fascicule 0 fr. 75.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.